

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 9 OCTOBRE 2017

18 H 30

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
    - A. Réhabilitation du réservoir principal du bourg, commune de St Pierreville : demande de subvention
    - B. Travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Mars et Saint Jeure d'Andaure : information
    - C. Travaux d'alimentation en eau potable du Hameau de Mallevall sur la commune de St Jean Roure : information
    - D. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux sur la commune de Saint André-en-Vivarais : information
    - E. Travaux de mise en conformité des captages Cevalas haut, Cevalas bas, Signolles et Proux, commune d'Issamoulenc : information
    - F. Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de Villebrion sur la commune d'Accons et travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de Saint Agrève, Intres et St Julien Boutières : information
  2. Voie CFD
    - A. CFD Intres - St Agrève : demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>
  3. Travaux
    - A. Travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes Val'Eyrieux : information
  4. Développement durable et aménagement de l'espace
    - A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides
    - B. Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés : attribution d'aides
  5. Economie
    - A. ORC du Haut Vivarais : attribution d'aides
  6. Finances
    - A. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 

**Date de la convocation : 2 octobre 2017**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé représenté : M. Roger PERRIN pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Absent excusé : M. Jean-Marie FOUTRY.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND TERNOIS, Directrice des Ressources humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

## **1. Eau / Assainissement**

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard.

### **A. Réhabilitation du réservoir principal du bourg, commune de St Pierreville : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle au Bureau qu'il convient de réaliser des travaux de réhabilitation sur le réservoir du village de St Pierreville.

Une délibération avait été prise lors du Bureau communautaire du 29 août 2017 afin d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, avec un coût d'opération estimé à 80 000 € ht, comme indiqué dans le contrat « Haut Vivarais - Val'Eyrieux 2015-2017 ». Au vu du projet établi par le maître d'œuvre NALDEO, il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'autoriser le Président à demander une subvention à l'Agence de l'Eau sur la totalité du dossier, avec un coût d'opération estimé à 245 000 €.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **B. Travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Mars et Saint Jeure d'Andaure : information**

Raymond Fayard indique que le marché a été attribué au Groupement Christian FAURIE / SAUR pour un montant total de 183 000 € ht, réparti comme suit :

- Lot n° 1 : Mars - Alimentation en eau potable du hameau du Bouchet (59 950 € ht)
- Lot n° 2 : Saint Jeure d'Andaure - Alimentation en eau potable des hameaux de Bellevue, Pétignon et Pauliac (123 050 € ht)

### **C. Travaux d'alimentation en eau potable du Hameau de Mallevall sur la commune de St Jean Roure : information**

M. Fayard informe le Bureau que le marché est attribué à l'entreprise COMTE T.P. pour un montant total de 88 880 € ht.

### **D. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux sur la commune de Saint André-en-Vivarais pour le compte de la Communauté de communes Val'Eyrieux : information**

M. Fayard signale que le marché est divisé en deux lots :

- Lot n° 1 : Réhabilitation de la station d'épuration existante  
→ Marché attribué au Groupement PEREIRA FTP / SIC EPUR pour 53 089,80 € ht
- Lot n° 2 : Réparation du réseau suite au diagnostic  
→ Marché attribué à l'entreprise Christian FAURIE pour un montant total de 47 300,00 € ht.

## **E. Travaux de mise en conformité des captages Cevalas haut, Cevalas bas, Signolles et Praux, commune d'Issamoulenc : information**

Raymond Fayard informe que l'attributaire du marché est l'entreprise M.B.T.P. pour un montant total de 234 337,25 € ht, réparti comme suit :

- Lot n° 1 : Création de pistes d'accès (65 679,00 € ht)
- Lot n° 2 : Travaux de protection des captages (94 842,00 € ht)
- Lot n° 3 : Travaux au niveau des réservoirs (73 816,25 € ht)

## **F. Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de Villebrion, sur la commune d'Accons, et travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de Saint Agrève, Intres et St Julien Boutières : information**

M. Fayard fait maintenant part au Bureau de ces deux marchés qui posent problème.

Pour chacun des dossiers, une première procédure de consultation a été lancée puis classée infructueuse, une seule offre ayant été reçue avec un coût d'opération bien au-dessus des estimatifs des maîtres d'œuvre.

Une seconde procédure a donc été lancée et, sur chaque dossier, seul le même groupement d'entreprises a à nouveau répondu, en consentant une très faible baisse.

M. Fayard ajoute qu'il a rencontré les deux groupements d'entreprises afin d'engager des négociations, qui n'ont que très faiblement porté leurs fruits. En effet, le montant des travaux est toujours près de 10 % au-dessus de l'estimatif pour Villebrion et 25 à 30 % au-dessus pour l'interconnexion AEP.

M. Fayard indique que l'idéal serait de laisser passer quelques mois, puis de lancer une troisième consultation. Le problème est que nous sommes au terme du Contrat « Terre d'eau » avec le Département et que les dossiers doivent en principe être déposés avant le 15 octobre 2017 (délai accordé au 26 octobre). De plus, nous avons également obtenu la DETR pour l'interconnexion AEP. Sa question est donc de savoir si l'on prend le risque de perdre les subventions en laissant traîner ces dossiers, ou si l'on cède aux propositions des entreprises.

M. le Président pense que si on plie une fois, ce sera compliqué de s'imposer ensuite.

Catherine Faure trouve étonnant qu'aussi peu d'offres aient été reçues au vu de la situation économique actuelle dont se plaignent beaucoup d'entrepreneurs.

Michel Villemagne estime que, même si ces opérations sont importantes, on ne peut pas céder au vu de l'écart avec les estimatifs.

Il ajoute que le report du marché de l'interconnexion pose quand même un autre problème, du fait du lien avec les travaux en cours sur le CFD Intres-St Agrève. Il se demande s'il ne serait pas possible d'invoquer l'urgence en concluant un marché spécifique pour la portion de linéaire située sur la Dolce Via et qui doit être réalisée conjointement aux travaux de valorisation du CFD.

Le Dr Jacques Chabal veut bien tenter une ultime négociation pour Villebrion, le surcoût étant moins important sur ce marché. Il demande à Maurice Weiss s'il est possible d'attendre quatre semaines au Département pour instruire le dossier de subvention.

Maurice Weiss indique que cela doit être possible jusqu'à la fin du mois mais il ne peut pas s'engager au-delà.

Le Dr Chabal termine en demandant aux services de se renseigner sur la proposition de Michel Villemagne d'isoler la portion située sur le CFD et qui doit faire l'objet de travaux dans le cadre de l'interconnexion AEP. Il est impossible sur ce dossier d'accepter la proposition des entreprises, bien trop élevée. Cette alternative permettrait alors de mobiliser une partie des subventions qui nous avaient été accordées. Une nouvelle consultation pourra par la suite être lancée en espérant un retour des entreprises plus proches de la réalité.

## **2. Voie CFD**

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services.

### **A. CFD Intres - St Agrève : demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>**

Mme Faure rappelle au Bureau que, dans la poursuite des aménagements effectués sur la Dolce Via, la valorisation touristique de l'ancienne voie de chemin de fer départemental sur le tronçon St Martin de Valamas - St Agrève est actuellement en cours.

Ce tronçon est divisé en deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : St Martin de Valamas - Intres (4,3 km)
- Tranche 2 : Intres - St Agrève (8,6 km)

Comme pour la tranche 1, il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander des subventions aux divers financeurs pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Le coût de l'opération est estimé à 1 120 000 € ht, comme indiqué ci-dessous :

<b>Tranche 2 Intres - St Agrève</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	1 049 325,35 €	Etat (DETR 2017)	235 780,00 €
Maîtrise d'œuvre / Suivi	40 800,00 €	Département (Ardèche Durable)	172 000,00 €
Mission CSPS	1 520,00 €	Département (Fonds de concours)	87 407,60 €
Frais annexes	10 000,00 €	FEADER	210 000,00 €
Imprévus	18 354,65 €	Autofinancement	414 812,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 120 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 120 000,00 €</b>

Carine Faure ajoute que, dans le cadre de la demande de subvention LEADER, Val'Eyrieux va être auditionné le vendredi 13 octobre par des membres du Comité de programmation LEADER Ardèche<sup>3</sup> afin de présenter plus en détails le projet.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **3. Travaux**

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure.

#### **A. Travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes Val'Éyrieux : information**

Carine Faure indique que le bureau d'étude a rendu son analyse fin septembre.

Pour mémoire, elle rappelle que l'estimatif des travaux était de 543 000 € ht. Au vu des offres reçues, inférieures au prévisionnel, tous les lots du marché ont pu être attribués.

Voici le détail des entreprises retenues :

<b>N° Lot + intitulé</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant</b>
Lot 1 : Maçonnerie	LEXTRAIT	50 048,98 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	HAZEL	93 545,05 €
Lot 3 : Menuiseries intérieures	HAZEL	35 088,12 €
Lot 4 : Plâtrerie - Peinture	TOGNETTY	103 678,22 €
Lot 5 : Carrelage - Faïence - Sols souples	SOCEBAT	34 165,21 €
Lot 6 : Ascenseur	SCHINDLER	18 980,00 €
Lot 7 : Chauffage - Plomberie - VMC	PERRICHON	8 708,00 €
Lot 8 : Électricité - Courants forts et faibles	BLACHERÉ PICOLLET	37 871,55 €
Lot 9 : Revêtement de façades ITE	HAZEL	90 442,39 €
	<b>TOTAL</b>	<b>472 527,52 €</b>

Mme Faure ajoute que des subventions ont été sollicitées pour mener à bien ce projet :

- 100 000 € de la DETR 2017 sur l'ensemble de l'opération
- 166 000 € dans le cadre du dispositif TEPCV - Amélioration énergétique des équipements intercommunaux
- 100 000 € maximum pourraient être versés par le FIPHFP concernant les travaux de mise en accessibilité des locaux

Carine Faure rappelle qu'un groupe de travail, constitué des services techniques et de plusieurs directeurs de Val'Éyrieux, avait été formé afin d'organiser les détails de l'opération.

La proposition a été faite de déménager l'ensemble des services, et ce pour deux raisons :

- Le bruit et la poussière engendrés par les travaux, notamment de création de l'ascenseur
- La durée des travaux, qui est de 5 mois

Cette proposition a été validée par Monique Pinet, qui suit le dossier de par sa fonction de Vice-présidente à l'administration générale, ainsi que par le Président.

Concernant la suite des événements, Mme Faure indique que le début des travaux est prévu pour le 6 novembre 2017.

Aussi, les services déménageront la semaine précédente pour s'installer dans plusieurs locaux car il était difficile de pouvoir regrouper tous les employés du siège en un seul endroit :

- Pôleyrieux mettra 2 bureaux à disposition des services techniques (4 personnes)
- La Mairie du Cheylard hébergera le pôle de direction et les services associés (12 personnes)
- L'Espace Jeunes, situé Rue St Joseph, sera le bureau des pôles Culture et Tourisme (4 personnes)

Carine Faure précise que ce programme a été présenté aux agents, à qui on a rappelé qu'il allait falloir faire preuve de souplesse durant cette période et qui ont accueilli ces informations dans de bonnes conditions.

Elle termine en indiquant que le numéro de téléphone restera identique et qu'une communication est prévue pour que le public sache où trouver les services.

#### **4. Développement durable et aménagement de l'espace**

M. le Président laisse la parole à Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence.

##### **A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides**

M. Picard rappelle les engagements du conseil communautaire en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », ainsi que le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers adopté dans le cadre de l'appel à projet Solaire thermique.

Il présente le dossier déposé par M. Guillaume Barras, en attirant l'attention du Bureau sur le fait que, d'après le devis fourni, c'est sa propre société qui installera les panneaux chez lui. Il faudra alors bien vérifier qu'une facture est faite et qu'elle est acquittée par M. Barras.

Maurice Weiss estime qu'il faudrait exiger un justificatif du paiement de la facture par le particulier, certifié par l'expert comptable de l'entreprise.

M. le Président trouve ce dossier ambigu et préfère ajourner cette délibération. Il demande qu'un courrier soit adressé à l'intéressé afin que la situation lui soit clairement exposée et qu'il voit quelles suites il veut donner à son projet.

##### **B. Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés : attribution d'aides**

Frédéric Picard rappelle la délibération du 11 avril 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet « Rénovation énergétique des logements privés ».

Il propose au Bureau d'approuver les dossiers présentés dans les fiches jointes en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier les personnes concernées de l'aide qui leur est attribuée.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans les fiches jointes en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## 5. Economie

M. le Président laisse la parole à René Julien, Vice-président à l'économie.

### A. ORC du Haut Vivarais : attribution d'aides

M. Julien indique que, lors du dernier Copil qui s'est tenu le 29 septembre 2017, deux nouveaux dossiers ont été étudiés et ont reçu un avis favorable, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 2.

A l'issue de l'instruction de ces dossiers, l'enveloppe dédiée à l'ORC est entièrement consommée. Pour mémoire, un bilan de l'ensemble des dossiers approuvés est joint en Annexe 3.

M. Julien rappelle que l'opération aurait dû se terminer au 1<sup>er</sup> décembre 2017 mais une prorogation de délai de 6 mois a été accordée car toutes les entreprises n'auront pas effectué leur demande de versement avant fin 2017.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'aide apportée aux entreprises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'ORC Haut Vivarais, conformément au tableau joint en Annexe 2 ; autorise M. le Président à notifier les entreprises de l'aide qui leur est attribuée.**

## 6. Finances

### A. Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. Villemagne rappelle au Bureau la décision prise, par délibération du 24 octobre 2016, de recourir à une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 1 an moins un jour, cela permettant de ne pas faire figurer cette somme au bilan, contrairement à un emprunt.

Il propose au Bureau de renouveler ce contrat aux conditions suivantes, en insistant sur le taux d'intérêt proposé, indexé sur EONIA qui est actuellement négatif et donc ramené à zéro :

Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000.00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.71 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 9 Novembre 2017
Date d'échéance du contrat	le 08 Novembre 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	750.00 EUR, soit 0.15 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.10 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant



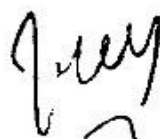
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
-------------------------	---

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 500 000 € aux conditions du contrat proposé par la Banque Postale ; autorise le Président à signer le contrat et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de cette ligne de trésorerie**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h50

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



## Annexe 1

### Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés Attribution d'aides



#### Fiche Instruction

#### AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

Numéro de dossier	1	Nom / prénom	BOLATRE	Eric
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	8 458€
Date de signature de la convention plateforme	08/05/2017		Date d'accusé de réception du dossier complet	21/09/2017

Adresse du logement rénové	Le pouzat		07320	Saint-Agrève	
Année de construction	1930	Superficie Chauffée	180	Système de chauffage actuel	PAC eau / eau (en panne)
Commentaire	logement actuellement non occupé				

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC Compatible"			
Nombre de postes de travaux prévus	6	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	2	
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?				oui

LE PROJET DE RENOVATION				
Postes de travaux éligibles	descriptif	Installateur RGE	Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT
Poste 1 : production et émission de chauffage	acquisition et installation pompe à chaleur air-eau	OUI	"EnR"	17 509,19 €
	émetteurs de chaleur : acquisition et installation	OUI		6 992,53 €
Poste 2: Production d'eau chaude sanitaire	acquisition et installation Chauffe-eau solaire thermique (CESI)	OUI	"EnR"	5 835,00 €

Postes de travaux non éligibles	descriptif	Installateur RGE	Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT
Poste 3 : isolation de la toiture, du sol et des murs	Laine de verre. Toiture R=6.5, sol et murs R = 3.75	OUI	NC	19 598,56 €

<b>Poste 4 : appoint de chauffage</b>	Insert bois bûche	OUI	NC	<b>2 448,00 €</b>
<b>Poste 5 : ouvrants</b>	remplacement portes et fenetres par menuiseries performantes PVC conformes critères CITE + volets roulants (R=0.25)	OUI	NC	<b>14 586,20 €</b>
<b>Poste 6 : ventilation</b>	VMC simple flux Hygro B	OUI	NC	<b>1 884,80 €</b>
NB : Les postes de travaux 4 à 6 ne sont pas éligibles à la présente aide car font l'objet d'une demande de financement auprès de l'ANAH (Soit montant dépense éligibles ANAH de 38 518 € HT et une demande d'aide auprès de l'AHAN de 12 000 € TTC d'aide)				

<b>Montant de l'investissement prévisionnel global € HT</b>	<b>68 855,00 €</b>
<b>Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT</b>	<b>30 336,72 €</b>
<b>Montant de la subvention proposée €</b>	<b>8 000,00 €</b>

<b>Gain énergétique en kWh / an</b>	12060
<b>Emissions de GES évitées TCO<sub>2</sub> / an</b>	0,756

Fiche Instruction

AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

Numéro de dossier	2	Nom / prénom	MARIJON	Serge et Caroline
Statut du propriétaire	Propriétaire bailleur		Revenu fiscal de référence	NC
Date de signature de la convention plateforme	06/09/2017		Date d'accusé de réception du dossier complet	20/09/2017

Adresse du logement rénové	1 impasse du réservoir	07310	Saint-Martin-de-Valamas	
Année de construction	1958	Superficie Chauffée	75 m <sup>2</sup>	Système de chauffage actuel fioul
Commentaire	logement actuellement loué. les propriétaires souhaitent améliorer le confort de leur locataire			

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC Compatible"			
Nombre de postes de travaux prévus	2	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	2	
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?	non			

LE PROJET DE RENOVATION				
Postes de travaux Éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT
Poste 1 : isolation des combles	R=7, ouate de cellulose. Insufflation en combles perdus	OUI	"Matériau biosourcé"	2 600,00 €
Poste 2 : ouvrants	remplacement portes et fenestres par menuiseries performantes PVC conformes critères CITE + volets roulants (R=0.25)	OUI		7 544,00 €

Montant de l'investissement prévisionnel global € HT	10 144,00 €
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	10 144,00 €
Montant de la subvention proposée €	5 072,00 €

Gain énergétique en kWh / an	10125
Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an	3,075

## Annexe 2

### ORC du Haut Vivarais Attribution d'aides

Entreprise	Activité	Objet de la demande	montant total des dépenses (€ HT)	dépenses subventionnables € HT	taux d'aide retenu	subvention proposée (€ HT)	cofinancement	Avis COPIL du 29/09/2017
<b>SARL GPO Pneus</b>	garage automobile - pneumatiques	aménagement d'un nouveau local et modernisation du matériel	65 787,59 €	65 787,59 €	20,0%	13 157,52 €	Etat (Fisac) : 6 578,76 € Dpt : 3 289,38 € Cdc VE : 3 289,38 €	favorable
<b>SASU le Red FOX</b>	Restauration - salle de concerts	ouverture d'un restaurant – salle de concert	193 179,79 €	75 000,00 €	26,8%	20 100,00 €	Etat (Fisac) : 10 050 € Dpt : 5 025 € Cdc VE : 5 025 €	Favorable : - Bonification de l'aide accordée au titre de la création d'un emploi de plus de 6 mois. Toutefois, le taux d'aide retenu est inférieur au taux maximal compte tenu de l'enveloppe disponible. - Un point de vigilance quant à la capacité de l'entreprise à respecter les délais de réalisation de l'investissement au vu de l'état d'avancement du projet. Il est rappelé que le démarrage de l'activité devra être effectif au moment de la demande de versement de l'aide. La simple acquisition des matériels pour lesquels la subvention est sollicitée sans preuve que l'usage qui en sera fait corresponde bien à l'usage précisé dans la demande de subvention ne pourra suffire pour prétendre au versement de l'aide.

### Annexe 3

#### ORC du Haut Vivarais Bilan Consommation des aides à la modernisation

	Entreprise	date attribution	Montant total des investissements prévus	Attribué	versé
2	EI Micro brasserie l'Agrivoise	02/05/16	81 225,70 €	15 000,00 €	15 000,00 €
3	SARL ROCHEDY	02/05/16	17 106,35 €	5 131,91 €	5 131,91 €
4	SAS ZANUTTO	02/05/16	36 625,70 €	10 438,10 €	9 958,43 €
5	EI Cheynel BTP	02/05/16	75 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
6	SARL La Grignotte	02/05/16	23 150,42 €	6 515,18 €	5 407,81 €
8	SARL Ch Carré	02/05/16	13 681,98 €	2 736,40 €	2 736,40 €
10	SARL Christophe Rochedy	02/05/16	13 808,50 €	4 142,55 €	4 142,55 €
9	SCI Lanza-Bernard	02/05/16	27 755,00 €	5 551,00 €	5 551,00 €
7	SARL La Cabane - Crêperie	30/08/16	40 939,40 €	7 616,54 €	7 616,54 € *- 3 321,00 €
11	SNC Teyssier - Verdun	30/08/16	47 350,00 €	9 470,00 €	9 470,00 €
12	restaurant au bon air - JC Blanc	30/08/16	12 047,79 €	2 409,56 €	2 409,56 €
13	EI Franck CHAREL	30/08/16	51 690,00 €	15 507,00 €	15 507,00 €
12 - b	restaurant au bon air - JC Blanc	18/12/2016	31 842,19 €	9 552,66 €	9 552,66 €
14	SCI Jeanomoto	10/05/2017	18 736,75 €	3 747,35 €	
06 -b	SARL La Grignotte T2	10/05/2017	33 408,83 €	6 681,77 €	
15	SARL Jacques CHANTRE	10/05/2017	94 500,00 €	15 000,00 €	
16	Armand plomberie	10/05/2017	50 691,24 €	9 296,45 €	
17	Toregrossa Nicolas - menuiserie	10/05/2017	17 260,00 €	2 506,00 €	
18	GPO Pneus	09/10/2017	65 787,59 €	13 157,52 €	
19	Equiblues	09/10/2017	193 179,79 €	20 100,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>945 787,23 €</b>	<b>174 651,95 €</b>	<b>107 483,86 €</b>
<b>Ecart au budget disponible (174 674 €)</b>				<b>22,05 €</b>	

\* Remboursement partiel de la subvention suite à arrêt de l'activité et revente du mobilier.